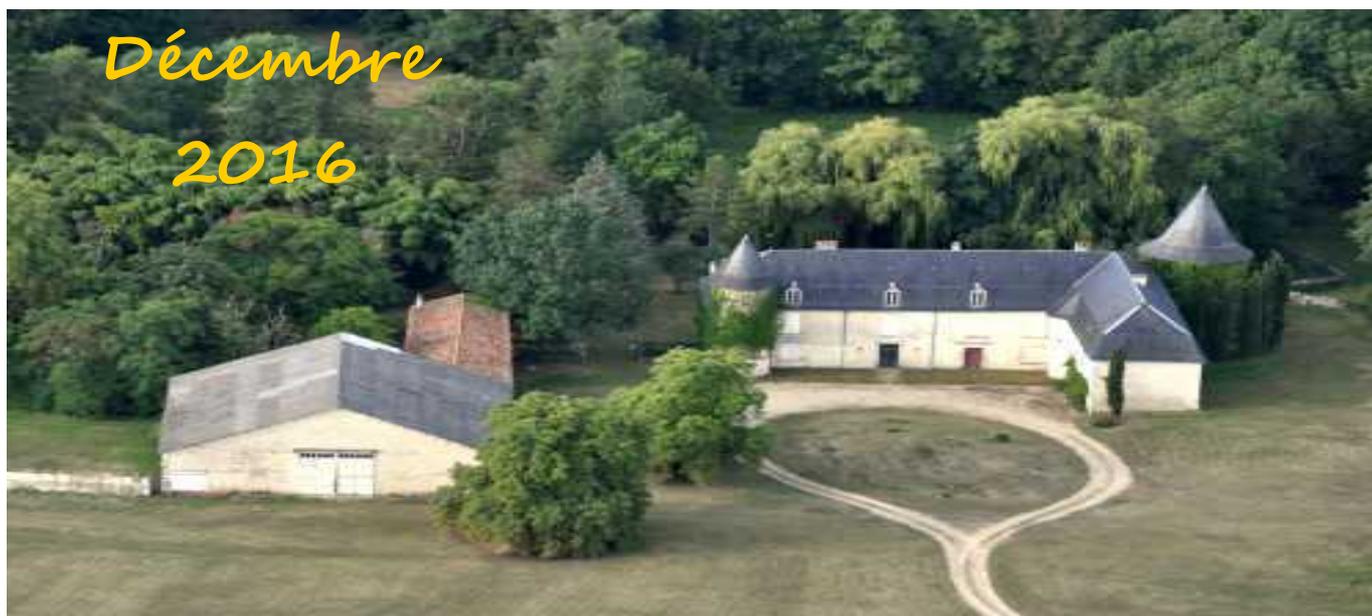


BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Chizé-Availles



Le mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

Vous recevez le bulletin municipal à quelques jours des fêtes. C'est pour l'équipe municipale l'occasion de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nous aurons l'occasion de vous souhaiter une bonne année 2017 :

le samedi 7 janvier 2017 à 11h30
salle des fêtes de Chizé.

L'an passé, nous avons abordé différents dossiers en cours, nous aimerions, avec l'ensemble des personnes qui viendront fêter la nouvelle année, aborder la possible création d'un comité d'animation pour notre commune.

Vos idées seront les bienvenues !

D'ici là, bon Noël à toutes et à tous !

Daniel BARRÉ

Listes Electorales

Pour pouvoir voter en 2017, vous pouvez vous présenter en mairie de Chizé avant fin décembre pendant les heures d'ouverture munis de :

- votre carte d'identité (ou passeport) en cours de validité
- et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

Une permanence pour les listes électorales sera exceptionnellement assurée
le samedi 31/12/2016 de 10h00 à 12h00

Coupes affouagères dans la forêt communale à Availles sur Chizé

Conformément à l'aménagement de la forêt communale et aux articles L145-1 du code forestier et suivants ; considérant la proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal propose que des parcelles soient exploitées sous forme d'affouage aux habitants. Il est précisé toutefois que :

- Ces coupes sont réservées aux habitants de la commune.
- Les lots seront déterminés en fonction du nombre de personnes intéressées.
- Un règlement d'exploitation sera signé par les bénéficiaires.
- Le prix du stère a été fixé par le conseil municipal de Chizé à 13 €HT (15,60 €TTC).

Pour tout renseignement ou inscription,
contacter la mairie par mail :

mairie.chize@wanadoo.fr

ou par téléphone **au 05 49 04 63 30**
avant le : 25 décembre

Il sera procédé à un tirage au sort pour répartir ces lots le 31 décembre à la mairie de Chizé à 10h00.

La commission Communication

La mairie de Chizé est ouverte :
les lundis, mardis, vendredis de 14h à 17h30,
les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,
les jeudis de 14h à 19h.

Tél : 05 49 04 63 30



Nouvelle communauté de communes

Au 1er janvier 2017, une nouvelle intercommunalité sera créée.

Elle réunira les communautés de communes du Mellois, de Chef-Boutonne, de Celles et de Val de Boutonne (en vert sur la carte).

Elle prendra les compétences suivantes :

- Compétence Economie
- Compétence Jeunesse et Sport
- Compétence Sociale
- Compétence Environnement

D'autres Compétences seront prises ultérieurement, telle la Compétence Scolaire .

Cela entraînera aussi la disparition du Syndicat Mixte du Pays Mellois (territoire des quatre communautés de communes et conseil départemental)

L'intercommunalité qui sera créée, sur le même territoire aura obligation de reprendre les biens, droits et obligations du syndicat mixte du Pays Mellois et ses missions citées ci-dessous :

- programme leader
- schéma de cohérence territoriale
- le point transport
- le développement économique
- le pays d'art et d'histoire
- la taxe de séjour
- le contrat régional de développement durable

Son siège sera situé à Melle et son nom sera choisi parmi les 3 propositions suivantes :

- Poitou Mellois
- Mellois en Poitou
- Sud Deux Sèvres
- Autres...

Quelles seront les conséquences de ce nouveau regroupement ?

Nous subirons une augmentation probablement importante des taxes (en effet l'harmonisation des taxes entre les anciennes communautés de communes se fera à notre désavantage ; de plus, de nombreux projets très coûteux sont déjà plus ou moins lancés sur les autres territoires).

Espérons qu'en retour les projets de notre territoire soient pris en considération...

Rodolphe RAMBAUD

Bonne Nouvelle pour notre commune !

La destinée de l'ancien "Hôtel de la Croix Blanche" est désormais dans les mains de l'Etat.

Par arrêté préfectoral, les immeubles dits "La Croix Blanche" sont attribués en pleine propriété à l'état. En effet :

Vu l'avis de la commission des impôts directs du 10/12/2015.

Vu l'arrêté du Maire de la Commune de Chizé du 11/12/2015 constatant la vacance des immeubles dits "La Croix Blanche" (de nombreux courriers adressés au propriétaire depuis des années suite à la dégradation de cet immeuble sont restés sans réponse, mais aussi le non règlement des taxes).

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chizé du 23/06/16 au terme de laquelle celle-ci a renoncé à acquérir en pleine propriété les immeubles dits "la Croix Blanche" (Coût élevé proche de 100 000 € des différents devis demandés pour stabiliser ou pour démolir cet immeuble).

Vu l'avis favorable à l'incorporation des immeubles dans le domaine privé de l'Etat émis le 29/09/16 par le Directeur des Finances Publiques.



La Croix blanche vue de la rue des Ponts

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture, les immeubles dits « La Croix Blanche » situés à Chizé, sont attribués en pleine propriété à l'Etat.

Didier Mounoury

Objets trouvés

Régulièrement des objets « trouvés » sont déposés en mairie.

Si vous avez perdu quelque objet, merci de faire une description précise en venant demander au secrétariat s'ils ont été déposés en mairie.

Bienvenue aux bénévoles en service civique

Depuis le 1er septembre, trois jeunes effectuent des missions de services civiques dans notre commune. Ces trois volontaires ont été recrutés pour une durée de 10 mois pour répondre à trois missions proposées par le conseil municipal. Il s'agit d'**Elsa Daniaud**, d'**Iggy Keintz** et de **Samuel Arias**. Vous aurez probablement l'occasion de rencontrer ces jeunes au cours de leur mission. Les trois missions sont les suivantes :

Écrivain public, collecteur de mémoire et diffuseur de culture littéraire :



En lien avec les élus référents et des personnes ressources (ou institutions et associations) Elsa DANIAUD facilitera les démarches administratives d'habitants nécessitant un appui, pourra collecter la mémoire locale chez des personnes âgées et proposer toutes actions visant à favoriser l'accès à la culture littéraire pour l'ensemble de la population.

Elle participera à tisser un lien entre les personnes isolées, la collectivité et les associations.

Aide à la réduction de l'usage des pesticides et des déchets :



En lien avec des élus référents, Iggy KIENZT accompagne la commune et les habitants dans la réduction de l'usage des pesticides. Il proposera des ateliers de jardinage sans pesticide, compostage et toutes autres actions qui pourront contribuer à la protection de la ressource en eau de la commune et à la réduction de l'émission de déchets.

Il bâtit un poulailler en partenariat avec l'école pour réduire et valoriser les déchets de cantine.

Création d'un sentier de découverte du patrimoine historique et en forêt communale :



En lien avec des élus référents, des personnes ressources sur les aspects du patrimoine historique et naturel de la commune, Samuel ARIAS créera un ou plusieurs sentiers de découverte du patrimoine historique de la commune et de la forêt communal, des fiches d'accompagnement pour le public et préparera l'inauguration des sentiers.

Il pourra accompagner des personnes dans des balades le long de ces sentiers.

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement citoyen. Il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale et offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans 9 domaines différents, reconnus prioritaires pour la Nation : éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sports, intervention d'urgence en cas de crise.

Rodolphe RAMBAUD

Opposition au démarchage téléphonique

Pour protéger les consommateurs, notamment les plus fragiles d'un démarchage intempestif, la loi relative à la consommation interdit aux professionnels de démarcher par téléphone les consommateurs inscrits sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Depuis le 1er juin 2016, il est possible de s'inscrire en ligne sur le site : www.bloctel.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse :

Société Opposetel, Serviceblocage
6 rue Nicolas Siret - 10000 TROYES

L'inscription sur la liste Bloctel est alors effective dans un délai de 30 jours maximum suivant la confirmation d'inscription.

Elsa, Service Civique au sein de la mairie, peut vous venir en aide pour ces démarches **du lundi au mercredi de 9h à 16h : 06 24 80 13 63**

Projets en cours : Accessibilité ?

Des travaux d'adaptation à la réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments publics sont en cours à l'école, à la mairie d'Availles sur Chizé et terminés dans les Salles des fêtes d'Availles et de Chizé.

Ecoles : de nouveaux WC accessibles aux personnes à mobilité réduite seront bâtis au premier semestre 2017.

Ces travaux ont pu être mis en œuvre grâce à la participation financière de la Région (ALPC - FRIL), de l'Etat (DETR), de Madame la Députée (TDIL) et le FIPHFP. Nous les en remercions.



La Gendarmerie communique : CAMBRIOLAGES: Comment se protéger ?

Pour mieux protéger son domicile, pensez à la règle des «3S» : **S**écuriser / **S**urveiller / **S**ignaler

Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement propice à la commission de cambriolages en début et fin de journée (raccourcissement de la phase diurne favorable aux cambrioleurs).

En cette période, les vols d'outillages sont plus réguliers. Afin de prévenir ce type de vol, il convient d'adopter des gestes élémentaires de prudence et de civisme. **En votre absence :**

- pensez à fermer les portes et les volets des ouvertures situées à l'arrière de vos habitations.
- veillez à bien cadenasser ou fermer à clé vos hangars ou locaux où sont entreposés vos outillages (tondeuse, tronçonneuse, ...)
- n'hésitez pas à activer vos éclairages en façade d'habitation et à programmer l'allumage de lumières dans une ou plusieurs pièces (utilisation de minuteurs sur les blocs prise électriques afin de créer des périodes d'éclairage aléatoires)

Soyez attentifs aux mouvements inhabituels dans votre voisinage ; alertez **immédiatement** la Gendarmerie (l'appel au 17 est GRATUIT) de la présence :

- de véhicules faisant des repérages (pensez à relever un maximum d'éléments d'identification comme la marque, le modèle, la couleur ou le numéro immatriculation, le nombre de personnes à bord, la direction de fuite.....)
- de personnes au comportement suspect (allées et venues répétées, vente de calendriers, démarchages pour travaux divers, peinture... ..testant la présence des propriétaires par l'intermédiaire des sonnettes ou interphones, individus pouvant faire le guet...)

LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN EST L'AFFAIRE DE TOUS
Merci d'avance

Protection des populations vis à vis de produits pharmaceutiques

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, prévoit un renforcement de la réglementation en faveur de la protection des populations vis-à-vis de l'impact des épandages de produits phytopharmaceutiques.

Cet arrêté vise à préserver certains lieux du risque d'exposition à des substances actives. Les sites et établissements concernés sont listés en deux catégories distinctes :

Catégorie 1 :

- Etablissements scolaires, crèches, haltes garderies, relais d'assistance maternelle et centres de loisirs
- Aires de jeux destinés aux enfants dans les parcs, jardins, espaces verts ouverts au public

Catégorie 2 :

- Les centres hospitaliers, hôpitaux, établissements de santé privés, maisons de santé
- Les établissements accueillant des personnes âgées
- Les établissements accueillant des adultes handicapés

Les distances d'interdiction d'épandage des produits phytopharmaceutiques sont précisées par l'arrêté en fonction des cultures :

- 50 mètres pour l'arboriculture
- 20 mètres pour la viticulture
- 5 mètres pour les autres cultures

Enfin, dans le cas de projets d'extension ou de construction d'établissements relevant de l'arrêté, les concepteurs doivent prévoir le plus en amont possible les mesures de protection adaptées qui relèvent de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de ces projets.

Arrêté préfectoral du 19/09/2016

Didier Mounoury

Traversée du bourg

La réunion publique s'est déroulée le 20/10/2016 à la Salle des Fêtes de Chizé.

Devant un auditoire important Monsieur le Maire Daniel Barré a rappelé la volonté du conseil municipal à contenir le coût des travaux et de ne pas dépasser une enveloppe de 600 000 euros HT.

Notre maître d'oeuvre A2i INFRA a présenté le projet dans son ensemble et de façon détaillée.

Il a répondu aux nombreuses questions.

La principale inquiétude était les places de stationnement.

Afin de répondre à cette inquiétude il a été décidé de créer des places de parking supplémentaires.

Didier Mounoury

